



CLUB les TROIS PENTES
Club d'Aéromodélisme Planeurs
60850 Saint Pierre-ès-Champs

Avenant au Règlement Intérieur du club « les Trois Pentes »
Club FFAM N°0669

Date d'application : 1^{er} juin 2011

Le Règlement Intérieur du club « les Trois Pentes », en vigueur depuis 1990, est complété par cet avenant, voté lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2011.

Les modifications concernent l'utilisation des pentes gérées par le Club.

Le Président,
Alain DAMEME

CONSIGNES D'UTILISATION DES PENTES

1. Consignes communes aux trois pentes

La sécurité doit être une préoccupation permanente en général, et un réflexe en particulier, pour tous les modélistes. C'est un état d'esprit à adopter.

- Une seule pente utilisée à la fois : regroupement des pilotes sur un seul site de vol
- Altitude de vol : maxi 2200 pieds AMSL (sol), et 1000 m à partir du point pilotes.
- Les fonctions de commissaires de pistes demeurent. En l'absence de commissaire de piste, il incombe au groupe de pilotes d'appliquer les règles de sécurité de l'air et de courtoisie de façon collégiale, ou en nommant un responsable de piste. Ce responsable de piste doit être adhérent au club et par conséquent détenteur de la licence FFAM. En cas de vol en solitaire, le pilote doit prendre toutes les dispositions afin d'assurer cette double responsabilité.
- Il incombe aux pilotes de n'utiliser que les fréquences autorisées, disponibles sur le site FFAM (www.ffam.asso.fr)
- En arrivant sur le site de vol, se présenter aux autres modélistes, ne pas allumer son émetteur avant de s'assurer que sa propre fréquence n'est pas déjà occupée, et placer sa pince en face du canal utilisé sur le panneau de fréquences (bandes 41 et 72 MHz). Il est aussi obligatoire d'apposer son badge muni de la pastille de couleur de l'année en cours sur le panneau de fréquences. En ce qui concerne le 2.4 GHz, se signaler dans cette bande de fréquence et apposer également son badge sur le panneau (cases vides ou 2.4 GHz). Il en va de même pour les autres bandes de fréquence allouées au modélisme, non citées précédemment et plus rarement utilisées (27, 35 et 40 MHz).
- Il est interdit de voler au-dessus des pilotes, des accompagnant(e)s, du parking véhicules et des animaux.
- Communiquer entre pilotes à voix haute et intelligible : annoncer les atterrissages (avec le sens, gauche ou droite), la traversée ou l'occupation de l'air d'atterrissage pour récupérer son modèle par exemple, et de toutes manœuvres proches des zones interdites.
- Les animaux de compagnie devront être tenus en laisse
- Les enfants devront faire l'objet d'une surveillance particulière et sous la responsabilité de la famille.
- En partant, laisser le site propre (débris, entoilage, papiers, bouteilles, etc...). De même, les portes d'accès doivent être refermées, les clôtures remises en l'état. Ces dispositions sont applicables aussi aux zones de parking.

- En cas de présence d'animaux (bovins, moutons, etc...), garder en mémoire qu'ils sont prioritaires en tout point. S'agissant de la végétation, se reporter aux instructions du RNR.

2. Pente du pré de Mme Pia (dite « pente aux vaches »)

- Coordonnées GPS : 49°25'36.73"N 1°42'18.12"E
- Pas plus de 10 personnes en même temps dans le pré de la pente Nord-est.
- Interdiction de pénétrer et de voler sur le terrain qui longe la route qui mène au parking de la pente Nord-est
- Parking privatif : bien refermer l'enclos après le départ du dernier pilote.
- Remettre les fils barbelés en place après le départ du dernier pilote.
- Ne pas empêcher les bêtes de se déplacer, ne pas les effrayer.
- Utiliser obligatoirement le panneau de fréquences fixe sur le poteau EDF par tous les pilotes.

3. Pente des Binaux (dite « pente du pylône »)

- Coordonnées GPS : 49°25'5.68"N 1°44'9.00"E
- Maintenir la barrière d'accès à la « zone pilotes » fermée.
- Parking sur la butte, près de la pente
- Pente interdite de fin septembre à fin février le dimanche uniquement en raison de la chasse, engageant la responsabilité du club et du contrevenant qui peuvent s'exposer à des poursuites (arrêté municipal)
- Panneau de fréquences mobile à disposition dans le local du club

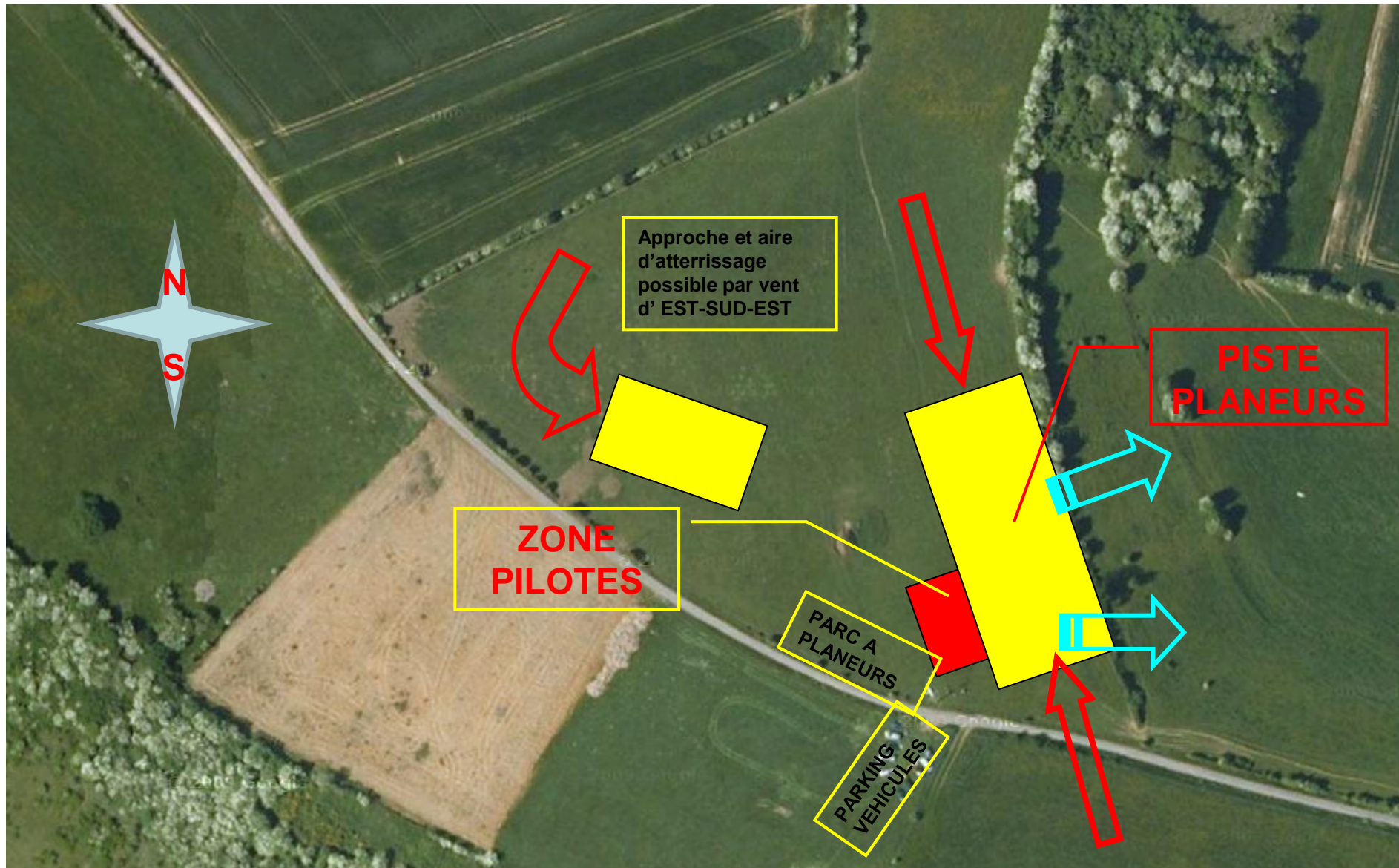
4. Pente de la colline Sainte Hélène (dite « pente de la croix »)

- Coordonnées GPS : 49°25'36.20"N 1°44'1.18"E
- Se garer en dehors des champs cultivés (voir plan au § 5)
- Il est obligatoire d'apposer son badge muni de la pastille de couleur de l'année en cours sur le panneau de fréquences.
- Il est interdit de monter au sommet en voiture

5. Schémas d'utilisation des 3 pentes

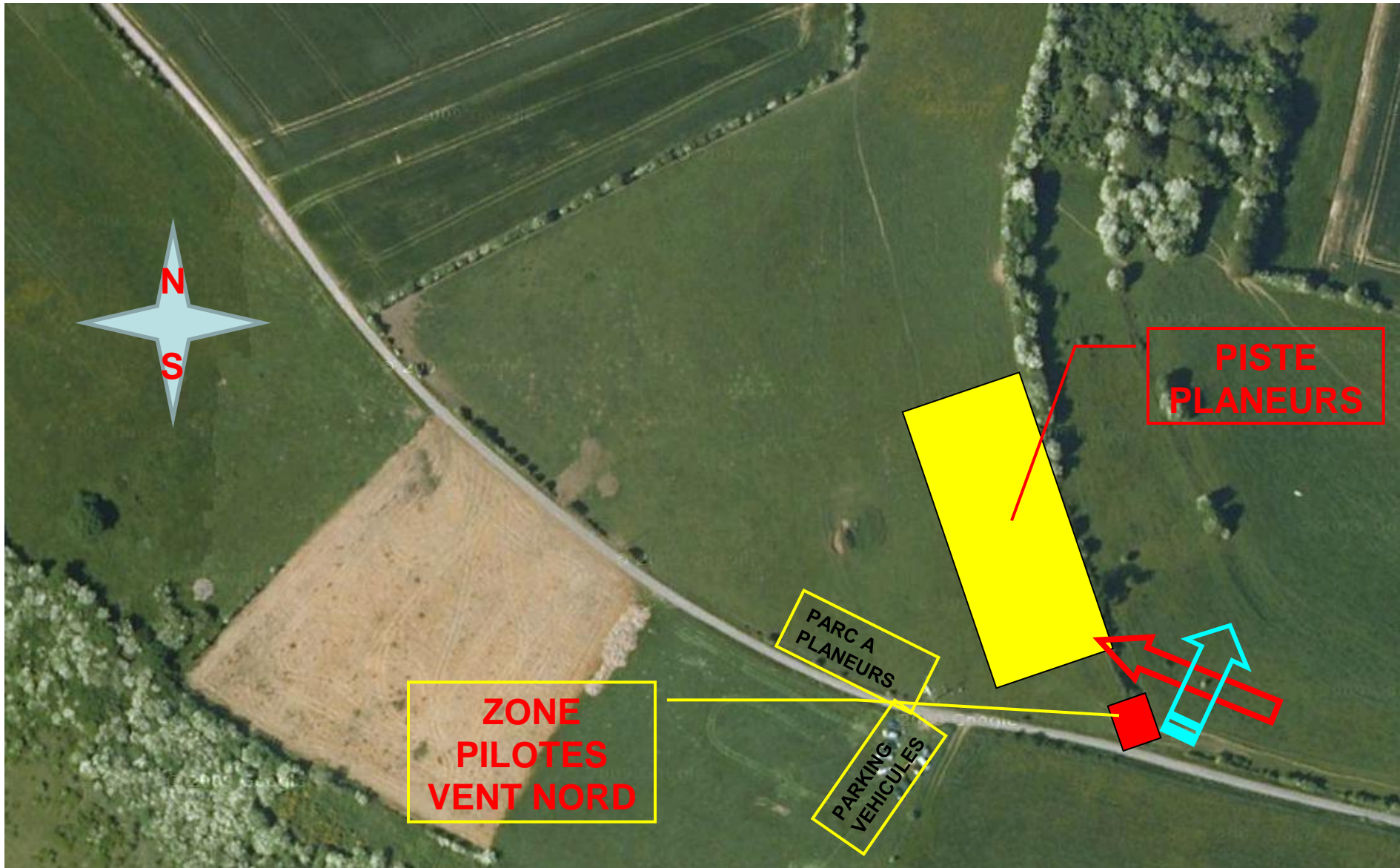
Ci-après sont définis, pour chaque pente (4 schémas, dont 2 pour la pente « aux vaches »), les différents modes d'utilisation à respecter dans l'intérêt de tous, pour une sécurité optimale :

Pente du Pré de Mme Pia par VENT DE NORD-EST ou EST



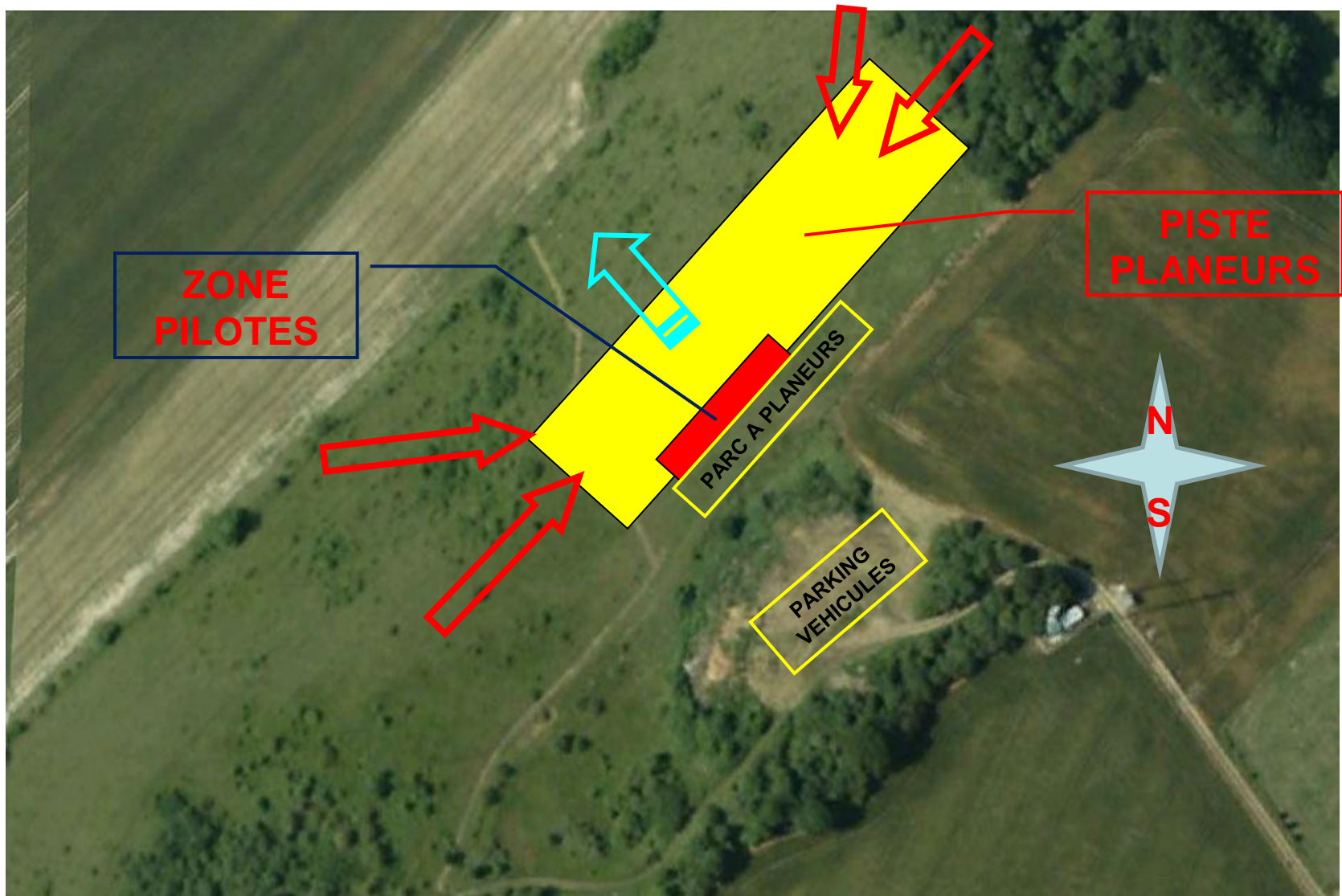
FLECHES BLEUES = DECOLLAGE / FLECHES ROUGES = ATERRISSAGE

Pente du Pré de Mme Pia par VENT DE NORD



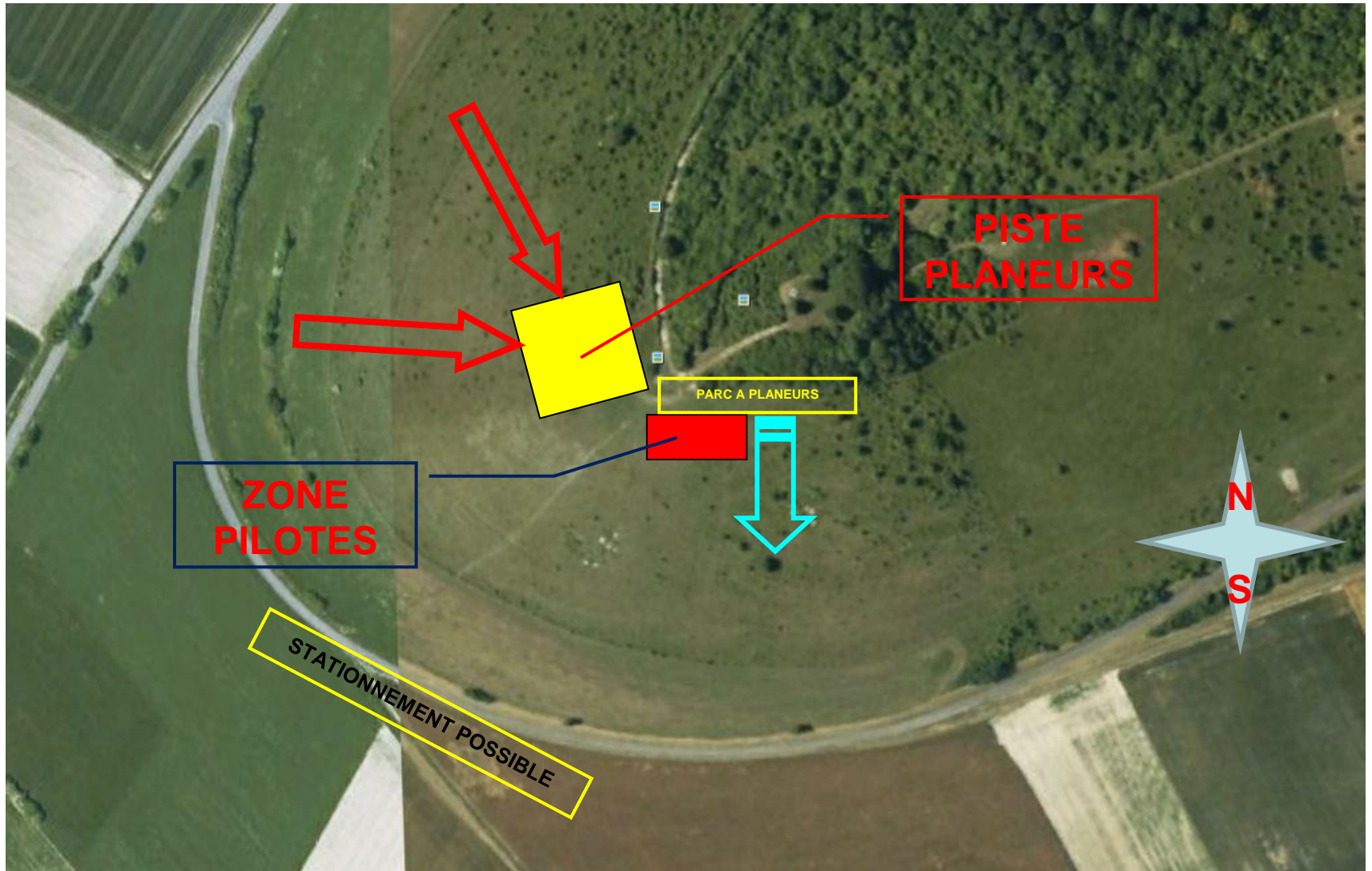
FLECHES BLEUES = DECOLLAGE / FLECHES ROUGES = ATERRISSAGE

Pente des Binaux (orientation Nord-Ouest)



FLECHE BLEUE = DECOLLAGE / FLECHES ROUGES = ATERRISSAGE

Pente de la colline Ste Hélène (orientation Sud-Sud-Est à Nord-Ouest)



FLECHE BLEUE = DECOLLAGE / FLECHES ROUGES = ATERRISSAGE